



**PRÉFET
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Cabinet de la Préfète

Chaumont, le 26 mars 2024

La Préfète de la Haute-Marne

à

Mesdames et Messieurs les maires du département

Objet : Mesures de vigilance aux abords des lieux de culte durant les évènements religieux

La posture du plan Vigipirate au niveau « Urgence attentat » nécessite de renforcer la vigilance et la sécurité des évènements sensibles, en particulier les lieux et les évènements à caractère religieux.

À l'approche des fêtes importantes pour la communauté chrétienne (Pâques), pour le culte juif (Pessah) et pour les musulmans (Aïd el Fitr) en fin de Ramadan, j'attire votre attention sur les rassemblements et offices qui appellent une vigilance renforcée :

- Jeudi, vendredi et samedi Saint (28, 29, 30 mars) ;
- Dimanche et Lundi de Pâques (31 mars et 1^{er} avril)
- Pessah (du 22 au 30 avril)
- Aïd el-Fitr (du 9 au 10 avril)

Je souhaite vous sensibiliser sur la limitation voir l'interdiction des stationnements aux abords des lieux de rassemblement ou du culte, ainsi que sur la nécessité, selon la configuration des lieux, de prendre des mesures temporaires d'interdiction de circulation des véhicules.

Mes services se tiennent à votre disposition pour toute précision complémentaire.

La Préfète

Régine PAM